Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Bobigny, le 6 avril 2020

La préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis

à

Monsieur le président du conseil départemental,
Mesdames et messieurs les maires
Messieurs les présidents d'établissements publics territoriaux

Objet : Prévention des violences intrafamiliales

La menace sanitaire grave que représente le virus Covid-19 a conduit le gouvernement à adopter des mesures de confinement visant à prévenir et limiter les conséquences de la propagation du virus. Ces mesures de promiscuité accrues au sein des cellules familiales modifient profondément les modes de vie et sont susceptibles d'accroître de façon significative les violences intrafamiliales.

L'accompagnement et la mise en sécurité des femmes victimes de violence et de leurs enfants est une priorité du gouvernement pendant cette période de confinement. Les dispositifs sont adaptés pour assurer une continuité de service auprès des victimes.

En Seine-Saint-Denis, la mobilisation de tous les partenaires a permis de développer un **dispositif efficace de signalement, suivi et prise en charge des femmes victimes de violence** grâce à votre engagement, celui des associations, des services de la police et de la justice.

Ce dispositif reste actif pendant la crise sanitaire :

- Le traitement judiciaire des violences intrafamiliales demeure une priorité. Les services de police sont mobilisés et les intervenants sociaux dans les commissariats assurent des permanences téléphoniques. Le tribunal de Bobigny a préservé sa capacité d'action dans ce domaine ;
- Les permanences associatives de prise en charge des victimes (dont le CIDFF, SOS Victimes 93, Permanence victime Avocat et SOS Femmes 93) continuent de fonctionner pendant la période de confinement et procèdent au rappel de toutes les personnes déjà suivies pour des faits de violences intrafamiliales (coordonnées en annexe). La Maison des femmes de Saint-Denis est ouverte ;
- Le numéro national violences femmes info 3919 est ouvert de 9h à 19h du lundi au samedi et un numéro d'alerte est également disponible par SMS au 114. ;
- Le portail de signalement des violences sexuelles et sexistes : signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr assure un accueil personnalisé et adapté par un policier ou un gendarme, pour les victimes ou témoin de ces violences. Il est disponible 24h/24 et 7j/7, et accessible via le site internet service-public.fr depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, sous la forme d'un tchat ;
- Le numéro national d'alerte concernant les violences faites aux enfants, le 119, est ouvert. Un portail de signalement des violences faites aux enfants a été ouvert : https://www.allo119.gouv.fr/ permettant de signaler des faits de violence de manière plus simple.

7, esplanade Jean MOULIN, BP 189, 93003 Bobigny Cedex
uthl93.drihl-if@developpement-durable.gouv.fr

Dans le département de la Seine-Saint-Denis, les commissariats ont enregistré une baisse significative du nombre de dépôt de plaintes pour des violences conjugales au mois de mars 2020. Cela reflète sans doute une difficulté plus grande pour les femmes à signaler leur situation.

Dans ce contexte, le gouvernement a annoncé des mesures fortes **pour renforcer les capacités de signalement des violences intrafamiliales** :

- Le ministre de l'intérieur et la secrétaire d'Etat aux droits des femmes, en lien avec la présidente de l'Ordre national des pharmaciens, créent un dispositif d'alerte pour les femmes victimes de violence dans les pharmacies. Il permet l'intervention des forces de police sur appel du pharmacien si une femme victime de violences conjugales se présente au comptoir. L'ordre des pharmaciens de Seine-Saint-Denis est favorable au déploiement de ce dispositif dans les 400 pharmacies du département ;
- La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et la secrétaire d'Etat aux droits des femmes ont annoncé la création de points d'accompagnement éphémères dans les centres commerciaux. Un point d'accueil éphémère des femmes victimes de violences conjugales est ouvert depuis le 2 avril dans la galerie commerciale d'Aéroville de 12h à 17h par le CIDFF 95. D'autres points pourront ouvrir dans le département grâce à l'engagement des associations d'aide aux victimes. Je suis bien sûr à votre écoute si vous souhaitez proposer des lieux d'information dans les centres commerciaux de vos communes.

En complément, il est nécessaire de renforcer ces mesures **en sensibilisant les proches, voisins, témoins à la nécessité d'alerter en cas de suspicions de violences**. J'ai souhaité déployer une campagne de sensibilisation des témoins et de rappel des modalités d'alerte dans les cas de violences conjugales et d'enfance en danger. Une affiche (ci-jointe) a été élaborée par la délégation régionale aux droits des femmes. Plusieurs réseaux sont prêts à relayer cette campagne : les bailleurs sociaux dans les halls d'immeubles, l'éducation nationale via le réseau d'échange avec les parents, le syndicat départemental des boulangers dans les boulangeries. Je souhaiterais que vous puissiez également relayer cette campagne dans les centres médicaux de santé, le réseau des PMI ainsi que tous les sites d'accueil du public que vous avez maintenu ouvert.

Afin de mettre fin aux cohabitations mettant les femmes et enfants en danger, notamment en période de confinement, **la Garde des sceaux a donné consigne aux juridictions de traiter en priorité les affaires de violences conjugales et de prioriser l'éviction du conjoint violent**. Afin de favoriser, en lien avec le Parquet, l'éviction effective des conjoints violents, un placement en hôtel assorti d'un contrôle judiciaire sera mis en œuvre. La préfecture de Seine-Saint-Denis a réservé 10 chambres d'hôtels pour ce faire en complément de celles réservées par le conseil départemental. Une première éviction a pu se faire vers une chambre d'hôtel réservée par le conseil départemental début avril.

Concernant **la prise en charge des victimes**, les dispositifs de mise en sécurité des femmes victimes de violences et de leurs enfants sont actifs. Nous nous assurons quotidiennement de la disponibilité du dispositif de mise en sécurité pour des victimes de présentant le soir et le week-end dans un commissariat. Ce dispositif départemental porté par l'association SOS femmes 93 permet un accompagnement et un suivi des femmes mises à l'abri. En complément de ce dispositif de mise en sécurité immédiate, un nouveau centre d'hébergement d'urgence géré par l'Amicale du Nid a ouvert mi-mars permettant l'accueil de 19 femmes et enfants victimes de violence et à terme de 49 places.

Toutes ces dispositions complètent les offres locales, associatives, municipales que vous mettez en œuvre et dont je vous remercie.

L'Etat s'engage pour assurer la continuité de ses missions et renforce la prévention des violences intrafamiliales ainsi que l'accompagnement des victimes. Je compte sur votre engagement et votre mobilisation pour amplifier ces actions indispensables pour prévenir les violences.

Anne-Claire MIALOT

Annexe 1 : Coordonnées des associations d'aide aux victimes

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Seine-Saint-Denis

Par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 17h au 01.48.36.07.56

Par courriel : cidf93@orange.fr

Sur le site : http://seinesaintdenis.cidff.info/

SOS VICTIMES 93 (Accueil téléphonique par des juristes)

Par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h30 au 01.41.60.19.60

Permanence victimes Avocat

Par téléphone le vendredi de 10h à 18h au 01.48.96.20.95

Par courriel : droitsdesfemmes@avocats-bobigny.com

SOS FEMMES 93

Par téléphone de 10h à 13h et 14h à 17h au 01.48.02.57.16.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VIOLENCES INTRAFAMILIALES,
EN PERIODE DE CONFINEMENT,

FACE AUX VIOLENCES, RÉAGISSONS !

Vous craignez que l'un de vos proches soit victime de violences physiques, sexuelles ou psychologiques au sein de son foyer

Vous entendez des cris ou des bruits suspects chez vos voisins

Réagissez, vous pouvez sauver une vie !

En cas d'urgence, appelez le 17 ou le 112 ou le 114 par SMS

Pour échanger de manière anonyme, par écrit et en direct avec un policier ou un gendarme spécialement formé :

depuis un **smartphone**, une **tablette** ou un **ordinateur**.

24h/24 7j/7

https://arretonslesviolences.gouv.fr/

(traces effaçables dans l'historique de l'ordinateur)

Pour échanger avec des professionnelles de la **lutte contre les violences conjugales** et obtenir les coordonnées des associations proches de chez vous :

Contactez le 3919,
numéro national anonyme et gratuit,
de 9h à 19h,
du lundi au samedi.
(aucune trace sur le relevé téléphonique)

3 | 9 | 19
3919
ARRÊTONS LES VIOLENCES

24h/24 7j/7

En cas de situation d'**enfant en danger** ou en risque de l'être :
Enfant, adolescent, adulte, vous pouvez appeler le

119,
numéro national anonyme et gratuit,
accessible 24h sur 24 et 7 jours sur 7
(aucune trace sur le relevé téléphonique)

@albo

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA MINISTRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LA SECRETAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

LE MINISTRE AUPRES DE LA MINISTRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Paris, le 31 MARS 2020

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

La crise sanitaire que nous traversons vous mobilise pleinement dans vos missions auprès de vos administrés. Votre rôle est essentiel pour limiter la propagation du virus parmi nos concitoyens et assurer la continuité des services publics essentiels à la nation, et nous vous remercions sincèrement de votre engagement de tous les instants. Avant toute chose, nous adressons nos meilleurs souhaits de prompt rétablissement à celles et ceux d'entre vous qui ont été touchés par le COVID-19.

Les premières remontées sur le confirment nous montrent qu'il est malheureusement propice à une recrudescence des violences conjugales. Pour la première semaine, on enregistre une augmentation des violences conjugales de 32% en zone gendarmerie et de 36% dans la zone de la préfecture de police de Paris.

Sachez que le Gouvernement est pleinement mobilisé pour que les conséquences de cette crise n'atteignent en aucune façon les droits des femmes, et pour empêcher les violences conjugales. Aussi, dès la veille de l'entrée en vigueur du confinement, en lien avec les Services de l'Etat et les acteurs de terrain, un plan de lutte contre les violences conjugales en période de confinement a été mis en œuvre.

A l'échelon local, dans les Préfectures de région et de département, les déléguées régionales et départementales veillent à l'application de ces mesures, au suivi des associations et à la conclusion des partenariats locaux. Ce sont des interlocutrices de proximité de notre service déconcentré, auprès de qui vos adjoints en charge de ces questions peuvent se rapprocher.

.../...

➔ **Premier volet de mesures d'urgence**

Pour maintenir l'activité de la ligne d'écoute 3919, géré par la Fédération Nationale Solidarité Femmes, nous avons immédiatement procédé à son transfert technique. Nous nous sommes assurés que les conditions pour les écoutantes d'exercer leur mission étaient réunies, et nous avons adapté les plages horaires du numéro d'écoute aux moments où les appels sont les plus fréquents : du lundi au samedi, de 9h à 19h. Le lundi 23 mars, les écoutantes du 3919 ont répondu à 422 appels (300 par jour habituellement).

Nous vous rappelons que ce numéro d'écoute n'est pas un numéro d'urgence. **Pour les urgences, il convient d'appeler le 17** : plusieurs interventions débouchant sur des gardes à vue ont été rendues publiques par la Police nationale ces derniers jours.

Parmi les dispositifs à faire connaître, nous vous signalons que **la plateforme *arretonslesviolences.gouv.fr* permet de se connecter 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7** pour échanger avec des policières, policiers et gendarmes spécialement formés aux violences conjugales. Plusieurs milliers de signalements et d'enquêtes ont d'ores et déjà été lancés grâce à ce dispositif, et certains d'entre eux ont amené une intervention immédiate des forces de l'ordre.

Afin de mettre fin aux cohabitations mettant les femmes en danger, notamment en période de confinement, la Garde des Sceaux a donné consigne aux juridictions de **traiter en priorité les affaires de violences conjugales et de prioriser l'éviction du conjoint violent.**

A cet égard, les centres d'hébergement des femmes victimes de violences poursuivent leur activité grâce à l'engagement remarquable des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux. Le Service des droits des femmes et à l'égalité a été diligenté pour **un état des lieux de situations des associations locales et des centres d'hébergement** pour chacun des départements.

Ce travail de lutte contre les violences conjugales est également mené au niveau européen. A la suite d'un échange entre Marlène Schiappa et Elena Bonetti, son homologue italienne, **la France et l'Italie ont saisi ensemble la Commission européenne** afin qu'un soutien soit apporté aux structures accompagnant les femmes face aux violences conjugales.

Par ailleurs, **pour accompagner les parents confinés, avec ou sans leurs enfants, et ainsi prévenir les situations de stress pouvant conduire à des violences conjugales**, le Secrétariat d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes a réalisé le « Guide des parents confinés : 50 astuces de pro ! ». Ces conseils bénévoles de professionnels, experts et parents sont disponibles en ligne sur le site du Secrétariat d'Etat. Nous vous invitons à vous en saisir pour que ce guide circule auprès des associations parentales ou familiales de votre commune, et auprès de vos administrés.

.../...

➔ **Nouvelles dispositions : phase 2 du plan d'urgence face aux violences conjugales**

A ce premier volet de mesures prises immédiatement après l'annonce du confinement par le Président de la République, nous apportons de nouvelles dispositions. **Le Secrétariat d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes mobilise 1 million d'euros pour financer ces actions inédites.**

.../...

Tout d'abord, la création en urgence de **points d'accompagnement éphémères à l'entrée d'une dizaine de grands centres commerciaux** pour les villes de : Villeneuve d'Ascq, Sénart, Paris (Forum des Halles), La Défense (Les Quatre Temps), Levallois-Perret, Tremblay-en-France, les Ulis. Grâce à ce partenariat entre les Services de l'Etat, Unibail et les associations locales d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, des permanences seront assurées par des associations volontaires pour communiquer aux femmes les numéros d'écoute et d'urgence, les accompagner et les mettre à l'abri en urgence si nécessaire. Nous équiperons les associations volontaires de gel hydro-alcoolique et masques pour garantir leur sécurité sanitaire.

En lien avec la Présidente de l'Ordre national des pharmaciens, le Ministère de l'Intérieur et le Secrétariat à l'Egalité entre les femmes et les hommes créent **un système d'alerte pour les femmes victimes de violences conjugales dans les pharmacies** durant la période de confinement. Des consignes sont données pour que les forces de l'ordre puissent intervenir en urgence si une femme victime de violences conjugales se présente au comptoir. Dans l'hypothèse où l'auteur des violences serait avec sa compagne, il y aura la possibilité de mettre en place un **code d'alerte.**

Les associations de lutte contre les violences sexistes et sexuelles s'adaptent comme elles peuvent aux conséquences du confinement. Cela implique des investissements lourds pour du télétravail ou encore pour les déplacements en zone rurale vers les commissariats et les gendarmeries. Pour assurer la continuité de leurs missions, des subventions complémentaires seront versées aux associations qui en ont le plus besoin.

Avec l'éloignement des conjoints violents, la mise à l'abri de leurs victimes est notre priorité. **Il faut mettre fin à cette cohabitation à risque !** C'est pourquoi nous financerons **20.000 nuitées d'hôtel ou en CHRS** pour les femmes victimes de violences conjugales ou pour les conjoints violents.

Dans ce combat, **le rôle des élus locaux et en particulier des maires est essentiel** pour détecter et orienter au mieux les victimes de violences conjugales. C'est pourquoi nous vous invitons à faire connaître l'ensemble de ces mesures et à nous signaler toute initiative que vous pourriez prendre dans ce domaine. C'est par l'action commune des associations, des collectivités, des bénévoles et des entreprises, que nous pourrons demain **créer partout en France des territoires engagés** dans la lutte contre les violences conjugales.

.../...

Enfin, il nous faut être attentifs à l'efficience de ces mesures et anticiper de prochaines crises. C'est pourquoi une **mission de quantification des violences conjugales en période de confinement** est confiée à la Secrétaire générale de la Mission interministérielle de protection des femmes (**MIPROF**), Elisabeth Moiron-Braud. La feuille de route pour cette mission consiste à :

- **Evaluer l'impact de la crise et du confinement sur les violences conjugales** et assurer le suivi des mesures de protection déployées ;
- **Proposer des aménagements des mesures de protection en cas de confinement** (ex : éviction du conjoint violent) ;
- Objectiver la situation afin **d'anticiper les mesures à déclencher immédiatement en cas d'épidémie future** et confinement à court, moyen ou long terme.

La période que nous traversons demande un esprit de responsabilité et de solidarité. L'Etat s'engage pour assurer la continuité de ses missions, et renforce la prévention des violences conjugales, ainsi que l'accompagnement des victimes. Grâce à la poursuite de votre mobilisation nous savons pouvoir travailler ensemble, dans un engagement sans faille pour les victimes de violences conjugales et pour les femmes.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Jacqueline GOURAULT — Marlène SCHIAPPA — Sébastien LECORNU